

FICHE COMMERCIALE **MULTIBAT**

L'ASSURANCE ADAPTÉE AUX PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN FRANCE C'EST

ON COMPTE
456 268
ENTREPRISES
DU BÂTIMENT
DONT 404 026
ENTREPRISES
ARTISANALES

98 %
DES ENTREPRISES
DU BÂTIMENT
ONT MOINS DE
20 SALARIÉS

ELLES EMPLOIENT
60 %
DES EFFECTIFS
SALARIÉS
DU BÂTIMENT

ELLES RÉALISENT
**74 MILLIARDS
D'EUROS**
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
(64 % DU CHIFFRE
D'AFFAIRES DU BÂTIMENT)

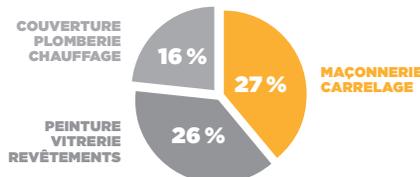


75 822
INSCRITS EN CAP
AU SEIN DE LA FILIÈRE
FORMATION BTP

EN FRANCE
38 %
DES ENTREPRISES
ARTISANALES
SONT DANS LE
SECTEUR DE LA
CONSTRUCTION

**RÉPARTITION
DES CRÉATIONS
D'ENTREPRISES
DU BÂTIMENT
PAR ACTIVITÉS
EN 2013**

COUVERTURE
PLOMBERIE
CHAUFFAGE



**STATUT
JURIDIQUE**
50 %
DES ENTREPRISES
ARTISANALES
DU BÂTIMENT SONT DES
**ENTREPRISES
INDIVIDUELLES**

Sources : www.capeb.fr, SIRENE

QUI PEUT SOUSCRIRE À NOTRE OFFRE MULTIBAT ?

Les auto-entrepreneurs, les entreprises en création sans assurance immatriculées depuis moins de 12 mois, les résiliés non-paiement.

NOS GARANTIES MULTIBAT

Une RC Pro pour couvrir vos clients en cas de préjudices causés à un tiers dans le cadre de l'activité, pendant et après les travaux. Elle couvre également dans le cadre de foires, salons...

Une RC Décennale pour tous types d'ouvrages y compris RC du sous-traitant et garantie bon fonctionnement.

Une Garantie Dommage matériels ou effondrement de l'ouvrage en cours de travaux. Avec franchise unique de 10% des dommages.

Une Protection Juridique en inclusion sur tous les profils pour accompagner efficacement l'artisan :

- des informations et conseils préventifs
- une assistance en cas de litige : aide à la constitution de dossier, négociation avec tiers...
- remboursement des frais et honoraires de l'avocat

LES PLUS DE L'OFFRE MULTIBAT EN QUELQUES POINTS

- Une offre accessible à tous y compris les résiliés non-paiement.
- Une Protection Juridique (PJ) incluse sans franchise ni délai de carence.
- La possibilité de mensualiser la prime.
- Une offre très compétitive avec un tarif basé sur le chiffre d'affaires et disponible en ligne sur l'extranet Solly Azar.
- Une équipe dédiée qui vous accompagne vous et vos assurés.
- La reprise du passé jusqu'à 12 mois pour les entreprises en création.
- Une tarification en fonction du montant de la franchise (750€ ou 1 500€).

CONTACTS CLÉS

Service Commercial :

Par téléphone : 01 40 82 81 49

Par mail : servicecommercial@sollyazar.com

Sinistres :

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : sinistre.entreprises@sollyazar.com

Gestion :

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : construction@sollyazar.com